

<b>Titre</b>  <i>Politique de durabilité pour les investissements</i>	<b>Approbation</b> Conseil d'administration	<b>Date de première approbation</b> 23 mai 2024
	<b>Dates de révision</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modifiée le 13 décembre 2024, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025</li> </ul>	
<b>Vice-présidence responsable</b> Engagement, durabilité et affaires publiques	<b>Commentaires</b> S.O.	

## 1. CONTEXTE ET CONVICTION

Depuis sa création en 1995, à l'initiative de la CSN, Fondation a la conviction qu'il est nécessaire de faire les choses autrement dans le monde de la finance et des affaires.

La mission de Fondation se déploie en deux volets :

- Soutenir les travailleuses et les travailleurs du Québec dans leurs efforts pour épargner davantage pour leur retraite, notamment par de la sensibilisation et par l'offre d'un produit d'épargne accessible.
- Canaliser cette épargne accumulée au bénéfice économique, social et environnemental du Québec, en l'investissant selon une approche soucieuse de répondre aux besoins des personnes tout en protégeant l'environnement et en respectant les limites des écosystèmes naturels.

Fondation mobilise donc le capital de ses épargnants en concentrant ses investissements vers les entreprises et les fonds qui ont des retombées positives et qui cherchent à saisir les opportunités liées aux enjeux de la transformation de l'économie.

### Conviction d'investisseur

La volonté de transformation positive se transpose dans une allocation et une gestion d'actif innovantes et responsables. La stratégie de Fondation s'appuie sur la conviction que les entreprises qui s'avéreront les plus résilientes dans une perspective long terme sont celles :

- Qui intègrent une approche élargie des risques et opportunités particulièrement ceux relatifs aux enjeux ESG;
- Qui contribuent à la durabilité ou qui créent intentionnellement de l'impact par leurs produits, services ou pratiques;
- Qui offrent des produits et services en cohérence avec une économie qui répond aux besoins des personnes dans le respect des limites de la planète.

C'est pourquoi, pour donner du sens à l'argent, Fondation travaille avec celles et ceux qui se mobilisent pour la transformation positive de l'économie québécoise, pour la rendre plus équitable, plus inclusive, plus verte et plus performante.

## 2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique vise à informer les parties prenantes de Fondation, telles que ses actionnaires, les personnes qui envisagent de le devenir et ses partenaires, sur l'approche en matière d'investissement responsable, durable, d'impact et structurant à Fondation.

## 3. DÉFINITIONS

« ESG »	Comprend les 3 piliers que sont les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance que Fondation aborde d'une façon élargie comme visant les enjeux environnementaux, sociaux, entrepreneuriaux et territoriaux.
« Filtrage »	Le filtrage est un processus qui permet de déterminer quels investissements sont ou ne sont pas autorisés dans un portefeuille. <sup>1</sup>
« Mesure d'impact »	Ensemble des métriques qui permettent de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs d'impact.
« ODD »	Objectifs de développement durable de l'ONU.
« Thèse d'investissement »	Position quant à un investissement et à sa possibilité de générer un rendement financier et extra-financier. La thèse est défendue par un argumentaire partagé entre les parties prenantes.

## 4. APPROCHE DE DURABILITÉ DANS LES INVESTISSEMENTS

Cette politique s'applique aux deux portefeuilles qui composent les actifs de Fondation :

- les investissements en capital de développement (ICD);
- les autres investissements.

Certaines mesures sont communes aux deux catégories, d'autres leur sont propres.

Par ailleurs, les investissements en capital de développement se subdivisent en trois sous-catégories qui peuvent elles-mêmes présenter leurs propres particularités :

- des participations directes en entreprises;
- des souscriptions à des fonds partenaires ou spécialisés (« **fonds d'investissement** »);
- un portefeuille de titres d'entreprises québécoises publiques cotées en bourse (« **EQP** »).

Les « autres investissements » sont constitués de placements sur les marchés financiers, comme des investissements effectués par l'intermédiaire de conseillers et de gestionnaires externes sur

---

<sup>1</sup> CFA Institute, Global Sustainable Investment Alliance, and Principles for Responsible Investment (2023)

le marché des actions, mais aussi d'obligations et, dans une moindre mesure, de divers fonds en rendement absolu.

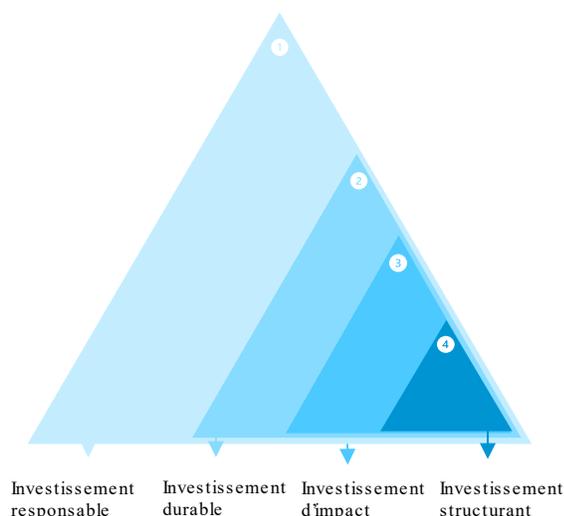
Aux fins de cette politique, ce sont les modalités prévues pour les autres investissements qui s'appliquent au portefeuille « EQP ».

#### **4.1 MODALITÉS COMMUNES AUX INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT ET AUX AUTRES INVESTISSEMENTS (PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS)**

Les décisions d'investissement de Fondation s'appuient sur une méthode d'évaluation de la performance globale (financière et extra-financière) des entreprises, des fonds ou des conseillers et gestionnaires externes et leur portefeuille. Cette méthode permet de brosser un portrait le plus exhaustif possible de leurs activités internes et externes.

Cette analyse permet également d'évaluer l'alignement des investissements à la stratégie de finance durable de Fondation. Cette stratégie est illustrée par le spectre de la finance durable. Ce schéma permet d'identifier et de classer les investissements selon leur niveau d'impact attendu et d'évaluer leur progression.

Ces 4 catégories ne sont pas exclusives; un investissement doit d'abord être jugé responsable pour être ensuite considéré durable, puis durable pour être considéré d'impact. Quant aux investissements structurants, par leur nature, ils sont directement qualifiés comme tels.



**Figure 1 : Spectre de la finance durable de Fondation.**

La répartition de l'ensemble des actifs sur le spectre applicable à chacune des 4 catégories est mise à jour annuellement et divulguée dans le Rapport sur la transformation positive qui est publié sur le site Internet de Fondation.

Le tableau 1 ci-dessous définit chacune des 4 catégories, et présente les moyens ou méthodes employés pour analyser la classification de chaque investissement. Le tableau distingue les moyens ou méthodes applicables pour les investissements en capital de développement et pour les autres investissements.

**Tableau 1. Catégories d'investissement composant le spectre de la finance durable de Fondation et les moyens ou méthodes afférents.**

Catégorie	Concept centraux	Moyens ou Méthodes	
		Investissements en capital de développement	Autres investissements
Investissement responsable	Investissement qui tient compte de l'intégration des facteurs ESG dans une perspective de gestion des risques, tout en assurant un rendement financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtrage par exclusion (voir section 4.2.2)</li> <li>• Seuil de performance (voir section 4.2.3)</li> <li>• Intégration de facteurs ESG (voir section 4.2.4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtrage par exclusion (voir section 4.3.1)</li> <li>• Autres stratégies en développement en date de la politique</li> </ul>
Investissement durable	Investissement qui, en plus de tenir compte des critères et des facteurs ESG dans les décisions d'investissement, crée des retombées de durabilité permettant de contribuer directement à la réalisation d'un ou plusieurs ODD, tout en assurant un rendement financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtrage positif en fonction de la contribution aux ODD (voir section 4.2.5)</li> </ul>	En développement en date de la politique
Investissement d'impact	Investissement réalisé avec l'intention de générer un retour positif, ayant un impact social et/ou environnemental mesurable tout en assurant un rendement financier <sup>2</sup> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la contribution de l'entreprise aux objectifs d'impact issus de l'intention (voir section 4.2.6)</li> </ul>	En développement en date de la politique
Investissement structurant	Investissement visant les projets porteurs et innovants. Ces projets, principalement des véhicules financiers spécialisés, visent à structurer une filière et mettre en place des solutions qui répondent à un défaut de marché et qui génèrent des impacts positifs et mesurables tout en assurant un rendement financier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de solutions financières pour corriger un défaut de marché et structurer une filière (voir section 4.2.7)</li> </ul>	En développement en date de la politique

<sup>2</sup> Global Impact Investing Network (GIIN)

## 4.2 MODALITÉS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

### 4.2.1 Objectifs généraux

Tout en permettant l'atteinte d'une rentabilité adéquate, les investissements en capital de développement de Fondation visent les objectifs suivants :

- créer, maintenir et sauvegarder des emplois de qualité;
- promouvoir et supporter l'implication active des travailleuses et des travailleurs dans la définition, l'organisation et le contrôle de leur travail;
- contribuer aux objectifs de développement durable (ODD);
- générer des retombées sociales et environnementales positives et mesurables en même temps qu'un rendement financier;
- permettre aux projets collectifs d'avoir accès à des ressources financières équivalentes à celles dont peuvent bénéficier les autres types d'entreprises.

Dans le portefeuille d'investissements en capital de développement, la stratégie est entièrement axée sur la recherche continue de solutions financières visant à permettre à ce que de plus en plus d'investissements puissent se classer dans les catégories durable ou d'impact ou structurant (voir figure 1).

### 4.2.2 Filtrage par exclusion

Fondation a adopté une approche d'exclusion qui élimine plusieurs secteurs d'activité jugés néfastes pour la société. En raison de leurs répercussions environnementales et sociales, Fondation exclut de son portefeuille d'investissements en capital de développement les entreprises des secteurs présentés au tableau 2.

**Tableau 2. Exclusions associées aux secteurs et aux types d'activité**

Secteurs	Types d'activité
Armement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production ou commercialisation d'armement ou du matériel militaire offensif</li> <li>• Toutes entreprises qui contreviennent, directement ou indirectement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel</li> <li>○ à la Convention sur les armes à sous-munitions</li> <li>○ au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires</li> <li>○ à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques</li> <li>○ à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques</li> </ul> </li> </ul>
Divertissement pour adultes	Production de contenus à caractère pornographique
Énergies fossiles	Possession ou exploitation de réserves d'énergies fossiles ou d'infrastructures à forte intensité carbone
Jeux d'argent	Développement ou production de jeux d'argent
Tabac	Production de produits du tabac

### 4.2.3 Seuils de performance

Après l'étape du filtrage par exclusion présentée en 4.2.2, une analyse préliminaire est menée. Celle-ci évalue le rendement financier, mais également les éléments considérés comme pertinents dans les grilles sectorielles établies par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), ainsi que les seuils de performance sectoriels couvrant divers enjeux de développement durable.

### 4.2.4 Intégration des facteurs ESG

L'intégration des facteurs ESG est une stratégie qui permet de considérer de façon élargie les risques et opportunités liés à un investissement.

Tant pour les investissements directs en entreprise que pour les investissements dans des fonds d'investissement, une vérification diligente est réalisée dans le but d'identifier les risques et opportunités extra-financières et de mesurer le niveau de durabilité de l'investissement étudié.

Plusieurs approches peuvent être utilisées pour colliger les informations pertinentes : questionnaire de performance globale basé sur les facteurs ESG, entrevue avec les employés et les dirigeants, visite des lieux, expertise externe, etc.

Lorsqu'un risque majeur est identifié, des mesures d'atténuation sont demandées. Une évaluation de ces mesures est ensuite réalisée pour déterminer si Fondation et, agissant pour Fondation, si 9525-9495 Québec inc., aussi connue comme étant « Le Regroupement entre Bâtirente et Fondation », personne morale régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1180227242 ainsi que ses successeurs ou ayants cause (« **Regroupement** ») poursuit ou non la démarche d'investissement.

Dans le cas où une nouvelle possibilité d'investissement ne se qualifierait pas minimalement de « responsable », Fondation et/ou le Regroupement n'irait pas de l'avant avec cette dernière.

### 4.2.5 Filtrage positif en fonction de la contribution aux ODD

Ce filtrage est réalisé par l'entremise d'une évaluation de la contribution de l'entreprise ou du fonds d'investissement aux ODD.

La méthode de Fondation et/ou du Regroupement pour déterminer et quantifier le degré de durabilité du portefeuille s'articule autour des 17 ODD. Les ODD constituent un cadre exhaustif qui identifie les enjeux et des cibles mondiales à atteindre, permettant ainsi de contextualiser l'apport des entreprises ou fonds d'investissements évalués. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer si ces derniers contribuent au moins à l'atteinte d'une cible d'un ODD.

### 4.2.6 Analyse de la contribution aux objectifs d'impact

Les investissements d'impact doivent contribuer à résoudre des problématiques de durabilité liés à des thèmes d'investissement prioritaires, tels que l'agroalimentaire durable, la lutte contre les changements climatiques, les villes et communautés durables, ainsi que la santé et le bien-être.

Ces thèmes ont été sélectionnés puisqu'ils sont liés à des enjeux propres au Québec, ainsi qu'en raison de la capacité de Fondation et du Regroupement à contribuer et de l'expertise à l'interne. Ils sont en constante évolution.

Le potentiel d'impact, tout comme la contribution de l'entreprise aux objectifs d'impact, sont évalués sur la base d'une approche systématique.

#### **4.2.7 Création de solutions financières répondant à un défaut de marché**

Les investissements structurants se font par l'entremise de participations directes en entreprises dans des projets porteurs et innovants dans lesquels Fondation et le Regroupement assurent un rôle central allant du montage financier à la mise en œuvre des projets eux-mêmes.

Ces projets structurants prennent principalement la forme de véhicules financiers spécialisés ayant pour but de structurer une filière particulière de l'économie par la mise en place de solutions qui répondent à un défaut de marché et à des enjeux sociétaux spécifiques et qui produisent des impacts positifs et mesurables.

#### **4.2.8 Création de valeur durable**

Fondation cible certaines participations directes dans des entreprises qui ont un fort potentiel de croissance et de génération d'impacts positifs. Aligné sur les besoins stratégiques de l'entreprise et la thèse d'investissement, Fondation et le Regroupement collaborent avec les entreprises pour stimuler l'amplification des impacts ou des retombées positives par le renforcement des opportunités identifiées lors de l'analyse des facteurs ESG.

Au besoin, Fondation et le Regroupement s'entourent d'experts externes afin de les appuyer dans leurs démarches. L'objectif est la création de valeur durable, celle-ci passant par l'optimisation à la fois des impacts sociétaux de l'entreprise et de sa rentabilité.

#### **4.2.9 Représentation aux conseils d'administration ou comités consultatifs**

Dans les situations qui le permettent, déterminées au cas par cas, Fondation peut avoir le pouvoir de désigner un ou plusieurs administrateurs au conseil d'administration d'une entreprise ou un plusieurs membres sur le comité consultatif d'un fonds d'investissement ou autres instances semblables.

#### **4.2.10 Contrôle et suivi**

Une enquête de durabilité est effectuée une fois par année auprès des entreprises dans lesquelles Fondation détient des participations directes dans le but de mesurer l'adéquation avec la thèse d'investissement.

Dans le cas des investissements d'Impact, la mesure d'impact est collectée soit directement dans l'entreprise ou via le fonds et sa reddition de compte.

### **4.3 MODALITÉS APPLICABLES AUX AUTRES INVESTISSEMENTS (PLACEMENTS)**

Les autres investissements permettent de diversifier les actifs de Fondation et assurent la disponibilité des liquidités nécessaires au maintien des activités de Fondation.

Fondation sélectionne les classes d'actifs dans lesquelles il souhaite investir et répartit ces investissements parmi celles-ci. Fondation et le Regroupement voient également à la sélection des conseillers et gestionnaires externes, leur fixe des objectifs financiers et extra-financiers et établissent des limites de risques.

Une stratégie de durabilité et d'impact pour les autres investissements est en cours d'élaboration. Elle vise à structurer et à améliorer les pratiques extra-financières dans ce portefeuille. Cette stratégie se décline en quatre piliers : l'approche d'investissement, la détention active, le leadership et l'influence, ainsi que la reddition de compte.

Fondation et le Regroupement exigent de tous les conseillers et gestionnaires externes qu'ils soient signataires des Principles for Responsible Investment (PRI)<sup>3</sup>.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère formel, Fondation s'est engagé, dans la Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable, à favoriser la croissance de fonds gérés par des conseillers et gestionnaires établis au Québec et possédant une expertise de pointe en investissement responsable.

#### 4.3.1 Filtrage par exclusion

En cohérence avec l'approche d'exclusion applicable aux ICD (voir section 4.2.2), Fondation et le Regroupement exigent des conseillers et gestionnaires externes qu'ils respectent les exclusions présentées au tableau 3 au sein de son portefeuille des autres investissements.

**Tableau 3. Exclusions associées aux secteurs et aux types d'activité**

Secteurs	Types d'activités
Armement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Production ou commercialisation d'armement ou du matériel militaire offensif</li><li>• Toutes entreprises qui contreviennent, directement ou indirectement :<ul style="list-style-type: none"><li>○ à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel</li><li>○ à la Convention sur les armes à sous-munitions</li><li>○ au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires</li><li>○ à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques</li><li>○ à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques</li></ul></li></ul>
Divertissement pour adultes	Production de contenus à caractère pornographique
Énergies fossiles	Possession ou exploitation de réserves d'énergies fossiles ou d'infrastructures à forte intensité carbone
Jeux d'argent	Développement ou production de jeux d'argent
Tabac	Production de produits du tabac

---

<sup>3</sup> À l'exception des gestionnaires d'impact qui réalisent des analyses ESG systématiques.

#### **4.3.2 Contrôle et suivi**

Une évaluation annuelle du portefeuille permet de faire le bilan sur les pratiques extra-financières des conseillers et gestionnaires externes.

#### **4.3.3 Exercice du droit de vote par le conseiller ou gestionnaire externe**

Lorsque Fondation investit par le biais d'un fonds, il n'est pas directement propriétaire des titres; il obtient alors une copie de la politique d'exercice des droits de vote qui s'applique à ce fonds. Le suivi consiste à obtenir, d'une part, un rapport, à tout le moins sur une base annuelle, quant à la façon dont les droits de vote ont été exercés et, d'autre part, une confirmation de conformité à la politique ainsi qu'un avis en cas de changement à celle-ci.

### **5. SUIVI ET REDDITION DE COMPTE**

En plus de son rapport de gestion, Fondation publie annuellement un Rapport sur la transformation positive qui rend compte de sa stratégie de finance durable quant à:

- ses intentions;
- ses approches et stratégies;
- ses résultats et réalisations.

Ce rapport doit être approuvé par le conseil d'administration de Fondation avant sa publication.

### **6. RESPONSABLE ET RÉVISION**

L'application et la révision de la politique sont sous la responsabilité de la vice-présidence, Engagement, durabilité et affaires publiques du Regroupement. La fréquence minimale de révision est tous les trois (3) ans ou plus fréquemment si cela s'avère nécessaire.